

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 244 - page 19

15 - Cantal

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Cantal.

ASSOCIATION MAURS ATTACK COMPETITION.

Objet : faire pratiquer l'équitation sous toutes ses formes ; initier, former, perfectionner les cavaliers à la pratique équestre ; préparer aux examens fédéraux et après agrément par le Comité Régional d'Équitation, organiser les sessions de ces examens ; préparer aux examens des brevets d'État d'enseignant ; organiser des compétitions officielles et des manifestations en relation avec le monde équestre ; mettre en valeur des équidés et cavaliers dans le but de faire de la compétition ; faire de la formation professionnelle en rapport avec le cheval ; promouvoir le cheval et les activités équestres, ainsi que les dérivés ; promouvoir le tir à l'arc à cheval et toute forme en relation avec le tir à l'arc.

Siège social : Centre Equestre du Pays de Maurs, Domaine de Calsacy, 15600 Maurs.

Date de la déclaration : 28 novembre 2016.